

Dossier de demande de demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur le territoire de la commune de BOURGANEUF

=====

CERTIFICAT DU MAIRE
DE BOURGANEUF
CONSTATANT LE DEPOT
DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE EN SA MAIRIE

Le MAIRE de la COMMUNE de *BOURGANEUF*

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique ordonnée par l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2021 ont été déposées au secrétariat de la mairie de *Bourganeuf* le *15 octobre 2021*

et sont restées, après publication régulière, à la disposition du public pendant la durée de l'enquête soit :

du *2 novembre 2021* au *3 décembre 2021* inclus,

conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé.

FAIT à *Bourganeuf*, le *15 octobre 2021*

LE MAIRE,
(cachet de la mairie)



DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR UNE DEMANDE DE
CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET
DE LOCAUX ANNEXES AU LIEU-DIT LA GRANDE RIBIERE,
COMMUNE DE BOURGANEUF**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le MAIRE de la commune de BOURGANEUF

CERTIFIE

que l’avis annonçant l’arrêté préfectoral en date du 11.10.21 portant ouverture d’une enquête publique sur le projet de construction d’une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes au lieu-dit la Grande Ribière, commune de BOURGANEUF, a été affiché aux portes de la mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet usage, le 15 octobre 2021 et qu’il y est resté affiché pendant la durée de l’enquête soit du 2 novembre 21 au 3 décembre 2021

Fait à BOURGANEUF, le 15 octobre 2021

LE MAIRE,
(cachet de la mairie)



**Document à retourner à l'issue de l'enquête publique
à la Préfecture de la Creuse DCR Bureau des Procédures environnementales**